

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

**N° 80 04143**

---

⑮ Perfectionnement pour une pagaie de canoë.

⑯ Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 63 H 16/04.**

⑰ Date de dépôt..... 25 février 1980.

⑱ ⑳ ㉑ Priorité revendiquée :

㉒ Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1980.

---

㉓ Déposant : SUAU Claude, résidant en France.

㉔ Invention de : Claude Suau.

㉕ Titulaire : *Idem* ㉓

㉖ Mandataire :

La présente invention concerne les pagaies qui permettent de se déplacer et de se diriger en canoë ou en bateau sur les eaux douces.

Les pagaies couramment employées sont dotées d'un manche droit et la pale qui plonge dans l'eau est de surface réduite; malgré cela leur usage est très pénible, et ne permettent pas de donner une grande vitesse au canoë.

La pagaie selon l'invention permet d'éviter ces inconvénients. La partie inférieure du manche est coudé en un angle de 155 degrés maximum, dans le sens d'effort naturel de la pagaie utilisée.

L'angle d'attaque de la pale de la pagaie au contact de l'eau est tel qu'elle allège le canoë dès qu'elle repousse l'eau vers l'arrière du canoë. La pagaie se maintient au niveau voulu sans effort; l'on peut augmenter la surface de la pale et cela permet une vitesse plus grande avec moins de fatigue.

Dans le dessin annexé la figure N° 1 est une vue de face de la pagaie; en (A) est le pommeau pour mieux saisir le manche de la pagaie; en (B) le manche plié au point (C). La partie large formant pale (E) qui permet le déplacement et le guidage du canoë, est solidement fixée au manche par des vis, et dans la position indiquée sur le dessin.

La figure N° 2 est une vue de profil de la pagaie représentée ici en position de manoeuvre; (G) représentant la partie arrière du canoë, et (D) la partie avant.

La fabrication du manche coudé peut être réalisé en bois ou en métal, d'un seul tenant, ou bien par assemblage à tenons et mortaises de deux pièces de bois réalisant l'angle à 155 degrés; angle qui peut être renforcé par une partie métallique.

La présente invention peut être utilisée pour tous déplacements en canoë ou barque de bois ou de plastique, pour la pêche, la chasse; la promenade, et surtout la compétition.

## REVENDIGATIONS

1. Pagaie selon la revendication caractérisée par un manche coudé en un angle de 155 degrés maximum, en (C) sur le dessin.

2. Pagaie selon la revendication caractérisée par une pale de surface supérieure à la surface des pales de pagaies couramment utilisées, et rattachée à la partie inférieure du manche par des vis, en (E) sur le dessin.

FIG. 1

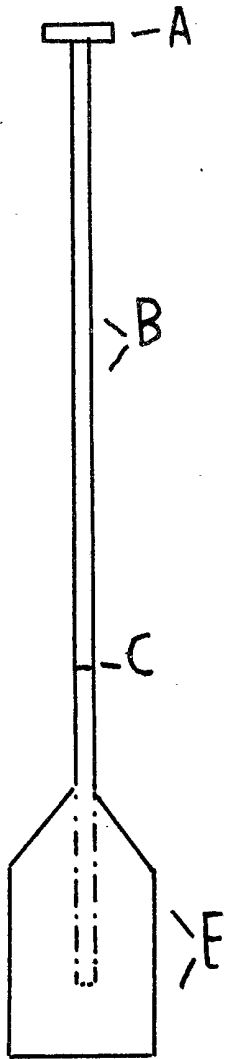


FIG. 2

